

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p>	 <p>LEX SOCIÉTÉ ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE</p>	 <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Année Universitaire 2022-2023</p>  
<p>MASTER Mention : « Droit privé »</p> <p>Master 2 Droit des Responsabilités</p> <p>Responsables pédagogiques : Laetitia ANTONINI-COCHIN (directrice, MCF) Jean-Raphaël DEMARCHI (directeur adjoint, MCF)</p>				

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce M2 a pour but de délivrer aux étudiants une formation juridique approfondie dans les domaines principaux de la responsabilité, qu'elle soit civile ou pénale, et même administrative. En effet, le droit privé a pour but premier, en cas de conflit (*faits juridiques divers tels que des accidents médicaux, accidents de la route, accidents du travail, qui sont presque toujours en même temps des infractions pénales...*) d'établir tout d'abord la responsabilité civile et/ou pénale de l'auteur du dommage, et ensuite de réparer le préjudice subi par la victime. L'obtention de dommages-intérêts, c'est le cœur même des systèmes juridiques, que l'indemnisation soit prévue et organisée par avance (assurance, mutuelles...), qu'elle résulte de mécanismes dus à la solidarité nationale (sécurité sociale, fonds de garantie, etc.), ou bien encore qu'elle soit judiciaire (nécessité d'un procès, civil ou pénal).

Insertion professionnelle

Ce M2 est destiné aux étudiants dont la vocation est aussi bien judiciaire (*avocat, magistrat*), que juridique (*services juridiques des compagnies d'assurance, des caisses de sécurité sociale, des mutuelles, etc.*). Les enseignements, à la fois théoriques et pratiques, couvrent le cœur des programmes des grands concours et examens professionnels (*qui sont principalement axés sur le droit des obligations et le droit pénal général et spécial*). De plus, ce Master 2 entend fortement encadrer les étudiants, afin qu'ils soient performants lors des épreuves de concours et examens (ex. : CRFPA, ENM...), et puissent s'insérer dès leur sortie sur le marché du travail, c'est-à-dire à être efficace rapidement. Dans cette optique, les étudiants devront réaliser un stage de deux mois lors du Master, et le compléter d'un rapport de stage ou d'un mémoire (choix émis en tout début du premier semestre) en fonction de leur objectif professionnel, le mémoire seul permettant éventuellement d'accéder au doctorat par l'inscription en thèse.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit des Responsabilités » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil (25 étudiants).

Accès aux étudiants en situation de handicap.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **280 heures de cours**, hors stage.

Aux deux semestres de cours s'adjoint un stage obligatoire, d'une durée minimale de deux mois, chez un professionnel du droit traitant du contentieux de la responsabilité : cabinet d'avocat, juridictions civile ou pénale, associations (*par ex., associations de victimes*), service juridique d'une administration ou d'une entreprise (*ex. : Caisses primaires d'assurance maladie, Mutuelles, Compagnie d'assurance*).

Le stage donne lieu à un rapport de stage ou à un mémoire qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Ce rapport de stage ou mémoire sera évalué et noté par un des enseignants du Master.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.
UE 1 – Régimes de responsabilité de droit commun			6	5
Responsabilité pénale	20h CM	CC + CT		1+1
Responsabilité civile délictuelle	20h CM	CC + CT		1+1+1
Responsabilité civile contractuelle	20h CM	CC + CT		
UE 2 – Régimes complémentaires de responsabilité			3	1
Responsabilité administrative	15h CM	CC		0,5
Responsabilités professionnelles (<i>disciplinaire, déontologie des avocats, des magistrats, responsabilités du fait des dysfonctionnements de la Justice, etc...</i>)	15h CM	CC		0,5
UE 3 – Régimes spéciaux de responsabilité			6	1,5
Responsabilité du fait des accidents de la circulation	15h CM	CC		0,5
Responsabilité du fait des accidents médicaux	15h CM	CC		0,5
Responsabilité du fait des accidents du travail	15h CM	CC		0,5
UE 4 – Internationalisation de la responsabilité			6	4,5
Responsabilités des Etats et droits fondamentaux	25h CM	CC + CT		1,5+2
English & american system of responsibility (<i>cours en anglais</i>)	15h CM	CC		0,5
Système juridique monégasque et droit des responsabilités à Monaco	15h CM	CC		0,5
UE 5 – Projet professionnel et de recherche			9	0,5
Méthodologie grand oral et préparation aux concours et examens professionnels	04h CM	Non Noté		NN
Méthodologie rapport de stage et mémoire	03h CM	Non Noté		NN
Valorisation des compétences (<i>techniques de rédaction de CV, de lettres de motivation, expression orale et simulation d'un entretien d'embauche...</i>)	08h CM	CC		0,5
TOTAL SEMESTRE 3	205h CM		30	
UE 6 – Systèmes contractuel et solidaire d'indemnisation			6	2,5
Droit des assurances	15h CM	CC + CT		0,5
Tiers payeurs et fonds de garantie	15h CM	CC + CT		0,5
Droit du dommage corporel	15h CM	CC + CT		0,5
UE 7 – Système judiciaire d'indemnisation			3	2
Demandes d'indemnisation devant la juridiction civile (procédure civile)	15h CM	CC + CT		0,5
Demandes d'indemnisation devant la juridiction pénale (procédure pénale)	15h CM	CC + CT		0,5
UE 8 - Projet professionnel et de recherche			21	3
Stage et rapport de stage ou mémoire		CT		3
TOTAL SEMESTRE 4	75h CM		30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le premier semestre et le second semestre sont obtenus chacun avec une moyenne de 10/20.

La compensation a lieu au sein des différentes UE ; elle est donc à la fois semestrielle et annuelle.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La présence à tous les enseignements est obligatoire ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sévèrement sanctionnée (*tous les cours reposent sur une note de contrôle continu*). L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire et l'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- d'une part, une note de contrôle continu est affectée à chacune des trois matières (notées chacune sur 20, coef. 1) *total sur 60*

- d'autre part, un examen de fin de semestre qui prend la forme d'une double épreuve écrite de 4 heures où les étudiants composeront sur deux sujets, l'un portant sur la responsabilité pénale, l'autre sur la responsabilité civile délictuelle et/ou contractuelle (notées chacune sur 20, coef. 1) *total sur 40*

UE2 et UE3. La notation de chacun des enseignements de ces deux UE s'effectue par contrôle continu et repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : au total 5 notes sur 10, coef. 0.5

UE4. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE4 se décompose ainsi :

- d'une part, une note de contrôle continu est affectée à chacune des trois matières (Responsabilités des Etats et droits fondamentaux notée sur 20 coef. 1.5 et les deux autres matières notées sur 10 coef. 0,5), *total sur 50*

- d'autre part, un grand oral, avec préparation d'1 heure, exposé-discussion de 30 mn sur Responsabilité des Etats et droits fondamentaux (noté sur 20, coef. 2) *total sur 40*

UE5. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE5 est assuré au moyen d'une note de contrôle continu en « Valorisation des compétences » : 1 note sur 20 coef. 0.5

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 3 notes sur 10, coef. 0,5

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 mn sans préparation : 1 note sur 20, coef. 1

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 2 notes sur 10, coef. 0,5

- une note de contrôle terminal portant sur le système d'indemnisation judiciaire, reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 mn sans préparation : 1 note sur 20, coef. 1

UE8. Le rapport de stage ou le mémoire est noté sur 20, coef. 3

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 2 (B. 206) – Av. Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tél. : +33 (0)4.89.15.25.38 – Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr – Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr>